

# JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION  
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE  
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



[www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)

### Associations

### Fondations d'entreprise

### Associations syndicales de propriétaires

### Fonds de dotation

### Fondations partenariales

---

## Annonce n° 1241

### 66 - Pyrénées-Orientales

### ASSOCIATIONS

### Créations

Déclaration à la préfecture des Pyrénées-Orientales

#### **ASSOCIATION DES JEUNES DE PERPIGNAN.**

*Objet* : représenter les intérêts de la jeunesse tout en respectant les différentes communautés ethniques et religieuses ; louer, acquérir, construire, aménager, équiper, gérer, administrer et entretenir des lieux d'activités, d'enseignement linguistique ; organiser des sorties, spectacles, conférences et organisations à but non lucratif ; faciliter l'intégration dans la société des jeunes à travers des activités sociales, éducatives, culturelles et sportives ; inciter les jeunes à jouir de leurs droits civiques et leur inculquer les valeurs et le respect de la démocratie en participant à des actions ou voyages humanitaire ; développer la convivialité, la citoyenneté et la solidarité entre les générations en organisant notamment tout type de manifestations festives et favoriser l'échange des savoirs, des compétences et des expériences ; élargir le dialogue entre les différentes communautés existantes dans l'amitié et le respect mutuel tout en participant à l'essor et au progrès de la société française et au respect des droits de l'homme quelle que soit l'origine ou l'appartenance sociale ; rechercher, participer et favoriser le développement de projets innovants et d'activités notamment dans le domaine de l'économie sociale, de la solidarité et des actions humanitaires ; promouvoir l'éducation et la richesse des différentes cultures afin de favoriser l'intégration des jeunes issues de l'immigration ou pas dans la société française sans rompre leurs liens avec leur culture d'origine en organisant tout type d'activités et voyages ; exercer une activité commerciale à but non-lucratif à condition que celle-ci soit exercée à titre strictement accessoire ; dès lors qu'une telle activité serait exercée de manière habituelle, elle devrait obligatoirement être isolée de l'activité principale par la mise en œuvre d'une sectorisation conforme aux principes énoncés par l'administration fiscale de sorte à éviter tout risque de remise en cause du caractère non lucratif de l'association ; lutter contre toute forme de radicalisation ou dérive sectaire mettant en danger les valeurs républicaines ; décider également, par vote au scrutin majoritaire, d'autres mesures en accord avec les buts et les objectifs de l'association

*Siège social* : 32, rue de la Petite Llosa, 66000 Perpignan.

*Date de la déclaration* : 27 mars 2019.